

Méthode et modalités de regroupement des données fiscales

Fiscalité sur les entreprises et les ménages

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE PERÇUE SUR LE PÉRIMÈTRE DES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE DU BASSIN DE VIRE-CONDE SUR NOIREAU

Pour l'étude de la fiscalité directe locale, les données analysées concernent les exercices 2004-2005-2006 et le périmètre de 96 communes dont 88 appartiennent à l'arrondissement de la sous-préfecture de Vire.

Les communes sont regroupées selon leur appartenance à un GFP, ce qui a conduit à inclure dans le périmètre d'étude 8 communes n'appartenant pas à cet arrondissement, à savoir :

- Campandré-valcongrain, Caumont l'Eventé, La Lande sur Drome, Livry, Sept-vents et la Vacquerie pour la CC d'Aunay-Caumont,
- Saint Denis de Méré et La Villette pour la CC du Pays de Condé et de la Druance.

Soit :

	Nombre de communes dans GFP	Population regroupée dans GFP
CC de Vire	8	19 740
CC Pays de Condé et de la Druance ⁽¹⁾	14	10 255
CC d'Aunay-Caumont	13	10 295
CC du Bény Bocage	16	7 586
CC du Canton de vassy	14	5 497
CC Intercom Séverine	9	7 196
Total population du périmètre d'étude	96	60 569

⁽¹⁾ ou « CC Condé Intercom » pour des raisons de formatage des tableaux.

Source : Minefi

Les bases des quatre taxes locales de chaque communauté de communes (la taxe professionnelle et les trois taxes perçues sur les ménages, taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sont considérées égales à la somme des bases des communes retenues pour le périmètre d'étude.

L'analyse des taux et produit fiscaux est réalisée **en données cumulées, communes et groupement à fiscalité propre**.

Les données traitées correspondent aux données fiscales définitives.

La fiscalité directe locale sur les entreprises (taxe professionnelle)

Pour le bassin d'emploi de Vire/Condé sur Noireau, la taxe professionnelle est essentiellement perçue sur les territoires des CC de Vire et de Condé Intercom.

La répartition des ressources est très inégale sur le territoire, supérieure à la moyenne pour Vire et Condé, largement inférieure sur le reste du périmètre.

DE 2004 À 2006, LES BASES DE TAXE PROFESSIONNELLE PROGRESSENT GLOBALEMENT DE 2,7% EN MOYENNE ANNUELLE SUR LE PÉRIMÈTRE DES SIX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Toutefois, en 2006, les bases de TP connaissent une relative stagnation après une augmentation supérieure à 5% en 2005.

Les bases communales des communautés de communes de Vire, Condé sur Noireau, Aunay sur Odon et Saint

Sever enregistrent un taux moyen d'évolution proche de la moyenne du périmètre d'étude tandis que celle de la CC de Vassy connaît une baisse importante de 6,4% et celle du Bény Bocage une forte progression (+7.9).

Évolution des bases de TP entre 2004 et 2006

Bases communales notifiées	En milliers d'euros			Évolution moyenne annuelle 2006/2003	Bases par habitant (en euros)
	2004	2005	2006		
CC de Vire ⁽¹⁾	37 805	40 537	40 083	3,0%	2 031
CC Condé Intercom	26 678	27 862	28 014	2,5%	2 732
CC d'Aunay-Caumont	5 503	5 657	5 763	2,3%	560
CC du Bény Bocage	3 182	3 478	3 708	7,9%	489
CC du Canton de Vassy	2 556	2 230	2 241	-6,4%	408
CC Intercom Séverine	1 864	1 969	1 974	2,9%	274
TOTAL	77 588	81 733	81 783	2,7%	1 350

⁽¹⁾ Bases GFP par habitant = 2 420 €

Source : Minefi

Sur la commune de Vire, qui concentre la majorité des bases de la CC (38 M€ des 40 M€), l'évolution est positive en 2005 avec +5,3% et très légèrement négative en 2006 (-1,1%). Par ailleurs, il convient de noter que la ville a voté une exonération liée à l'aménagement du territoire, exonération non reprise par la communauté de Communes qui bénéficie, de ce fait, de bases de TP supérieures de 4,7 M€ aux bases communales récapitulées dans le tableau ci-dessus.

Les bases de la CC de Condé Intercom ainsi que celles de la commune centre (26 des 28 M€ en 2006), connaissent également une hausse de l'ordre de 5% en 2005 pour une quasi-stagnation en

2006. Le montant le plus élevé de bases par habitant est constaté sur le périmètre de la CC de Condé Intercom.

Le canton de Vassy enregistre une baisse moyenne de 6,4%, essentiellement

REMARQUE

Pour l'étude et la nécessité d'effectuer des regroupements, les bases intercommunales d'une commune sont supposées égales aux bases communales, en cas de fiscalité additionnelle.

Or, dans les faits, chaque collectivité votant ses propres exonérations (ex : pour l'aménagement du territoire), les bases peuvent être différentes. Sauf pour Vire, cette situation n'est pas mentionnée dans cette étude.

INDICATEURS

▷ Part relative des bases de TP :

- CC Vire : **49%**
- CC Condé : **34%**

▷ Bases communales par habitant en 2006 :

- Bassin Vire-Condé : **1 350 €/hab.**
- CC Vire : **2 031 €/hab.**
- CC Condé : **2 732 €/hab.**
- Calvados : **1 396 €/hab.**

▷ Produit par habitant en 2006 :

- Bassin Vire-Condé : **137 €/hab.**
- CC Vire : **251 €/hab.**
- CC Condé : **218 €/hab.**

▷ Taux Moyen Pondéré 2006 :

- Bassin Vire-Condé : **10,1%**
- CC Vire : **12,3%**
- CC Condé : **8,0%**
- Calvados : **13,6%**

sur la commune de Saint Charles de Percy qui avait, en 2004, les bases les plus élevés de la communauté de communes (1 M€) mais en a perdu plus de 40 % entre 2004 et 2005 suite à la disparition des bases du plus important des dix redevables de la commune

Le montant des bases rapporté à l'habitant est le plus élevé sur le périmètre de la CC de Condé (2 732 €). Pour la CC de Vire, il est de 2 031 € pour les bases communales, de 2 270 € pour le groupement. L'écart est important avec les quatre autres communautés de communes pour lesquelles ce ratio s'échelonne de 274 €/h à 560 €/h.

DÉFINITIONS

La taxe professionnelle unique (TPU) : le groupement à fiscalité propre (GFP) perçoit le produit de la TP dont il vote le taux. Les communes membres votent les taux et ne perçoivent le produit que des « trois taxes ménages » (TH, FB, FNB).

La fiscalité additionnelle (FA) : Le GFP et ses communes membres perçoivent chacun pour leur part les quatre taxes locales (TH, FB, FNB, TP) en fonction des taux votés pour chacune d'elle.

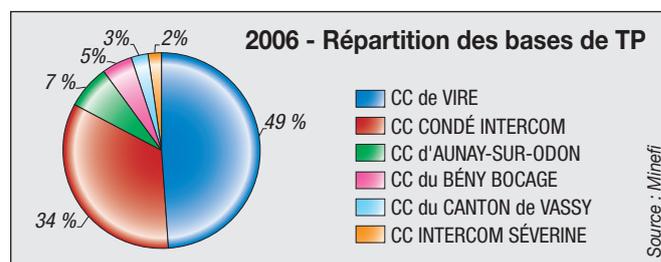
La TP de Zone (TPZ) : Un groupement à fiscalité additionnelle décide d'appliquer le régime de la TPU, sur une zone d'activité incluse dans son périmètre.

LES BASES DE LA CC DE VIRE REPRÉSENTENT PRÈS DE LA MOITIÉ DES BASES DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE, CELLES DE LA CC DE CONDÉ SUR NOIREAU, UN TIERS.

Les quatre autres communautés de communes regroupent ensemble 17 % des bases.

Les communautés de communes de Condé Intercom et d'Aunay-Caumont ont opté pour la TPU, les autres pour la fiscalité additionnelle.

Parmi ces dernières, 3 ont opté pour la TP de Zone, avec en 2006, 76 K€ de bases sur la CC de Vire, 171 K€ sur celle de Vassy et une zone sans bases sur la CC du Bény-Bocage.



LE PRODUIT DE LA TP ENREGISTRE UNE PROGRESSION DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE.

Données cumulées : communes + GFP

Produit en milliers d'euros	2004	2005	2006	Progression moyenne annuelle 2004/2006
CC de Vire	4 624	4 981	4 952	3,5 %
CC Condé Intercom	2 024	2 208	2 236	5,1 %
CC d'Aunay-Caumont	440	453	461	2,4 %
CC du Bény Bocage	245	273	294	9,5 %
CC du Canton de Vassy	196	187	197	0,3 %
CC Intercom Séverine	159	171	172	4,0 %
TOTAL	7 688	8 273	8 312	4,0 %

Source : Minefi

REMARQUE

A la différence des bases, le produit de TP est le cumul des produits communaux avec ceux perçus par les EPCI (FA, TPU, TPZ). Il tient compte des différents régimes d'exonérations votés par les collectivités.

Le produit de TP connaît la plus forte progression sur le territoire de la CC du Bény Bocage (commune de Monchauvet), grâce à la réimplantation d'une entreprise. Toutefois, en montant, l'impact reste limité sur l'ensemble du périmètre d'étude

Une quasi stagnation des bases est constatée sur le canton de VASSY.

Le produit de TP collecté sur le territoire de la CC de VIRE progresse en moyenne annuelle de 3,5 % mais cette évolution est différenciée par type de collectivité : +1,4 % pour l'ensemble des communes contre +16,9 % pour la communauté de communes, cette dernière ayant voté moins d'exonération de TP. Le montant de TP de Zone perçu sur les zones d'activité reste, quant à lui, limité (8 K€ en 2004, 9 en 2006).

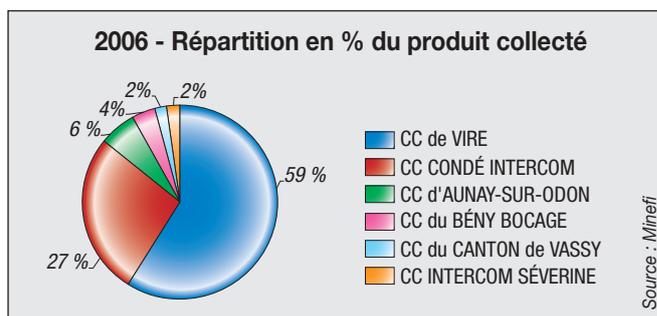
La CC Condé Intercom, à TPU, perçoit la totalité du produit de TP encaissé sur son périmètre. Il évolue en moyenne de 5,1 % par an pour la communauté de Commune et de 5,8 % sur le territoire de la ville centre, Condé-sur-Noireau.



EN 2006, LE PRODUIT DE TP COLLECTÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CC DE VIRE REPRÉSENTE PRÈS DE 60 % DE CELUI PERÇU SUR LA TOTALITÉ DU BASSIN DE VIRE-CONDÉ.

Le produit perçu par Condé Intercom atteint près de 30 % et le solde de 12 % se répartit entre la CC d'Aunay-Caumont à TPU, d'une part, les communes et EPCI des trois groupements restants, d'autre part.

Le produit de TP des deux ZAE ayant des bases effectives (Vire et Vassy) ne représente que 0,35 % du produit total encaissé sur le Bassin Vire-Condé.



LE TAUX MOYEN PONDÉRÉ DE TP EST LE PLUS ÉLEVÉ SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CC DE VIRE (12,3 % EN 2006) AVEC UN ÉCART ASSEZ SENSIBLE PAR RAPPORT À CELUI DES CINQ AUTRES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (AUTOUR DE 8 %).

TMP-TP. Données cumulées : communes + GFP

	TMP 2004	TMP 2005	TMP 2006	Évolution 2004/06	Prd./hab 2006
CC de Vire	12,2 %	12,3 %	12,3 %	0,2 %	251
CC Condé Intercom	7,6 %	7,9 %	8,0 %	2,2 %	218
CC d'Aunay-Caumont	8,0 %	8,0 %	8,0 %	0,0 %	45
CC du Bénvy Bocage	7,7 %	7,8 %	7,9 %	1,0 %	39
CC du Canton de Vassy	7,7 %	8,4 %	8,8 %	4,6 %	36
CC Intercom Séverine	8,5 %	8,7 %	8,7 %	0,9 %	24
MOYENNE GÉNÉRALE	9,9 %	10,1 %	10,1 %	1,1 %	137

Source : Minefi

DÉFINITION

TMP : le taux moyen pondéré est calculé en prenant en compte l'ensemble des produits de la TP (Communes+GFP) sur le périmètre, rapporté à l'ensemble des bases.

De ce fait le taux de la CC de Vire remonte la moyenne des cinq autres CC de 2 points.

L'évolution du taux est variable, les plus fortes augmentations étant enregistrées sur le périmètre des CC de Vassy et Condé.

Le produit par habitant perçu au niveau des CC de Vire et de Condé est très supérieur à celui constaté sur le territoire des quatre autres communautés de communes.

QUELQUES COMPARAISONS

Données de taxe professionnelle 2006

	Bases/Hab.	Produit/Hab.	TMP
CC de Vire ⁽¹⁾	2 031	251	12,3 %
CC Condé Intercom	2 732	218	8,0 %
CC d'Aunay-Caumont	560	45	8,0 %
CC du Bénvy Bocage	489	39	7,9 %
CC du Canton de Vassy	408	36	8,8 %
CC Intercom Séverine	274	24	8,7 %
Moyenne Bassin Vire-Condé	1 350	137	10,1 %
Calvados	1 396	196	13,6 %
Orne	1 281	122	9,5 %
Manche	2 705	228	8,4 %
Moyennes Nationales	1 696	255	15,7 %

⁽¹⁾ Bases GFP par habitant = 2 420 €

Le tableau ci-contre compare les principales données et montre l'écart qui existe entre celles du périmètre de la CC de Vire, de Condé Intercom et celles des autres groupements.

Sur Condé et Vire, le ratio « bases / habitants » est largement supérieur à la moyenne nationale et des départements du Calvados et de l'Orne.

Pour Condé, il se situe au niveau de celui de la Manche qui bénéficie de ressources importantes de TP dans le Nord Cotentin.

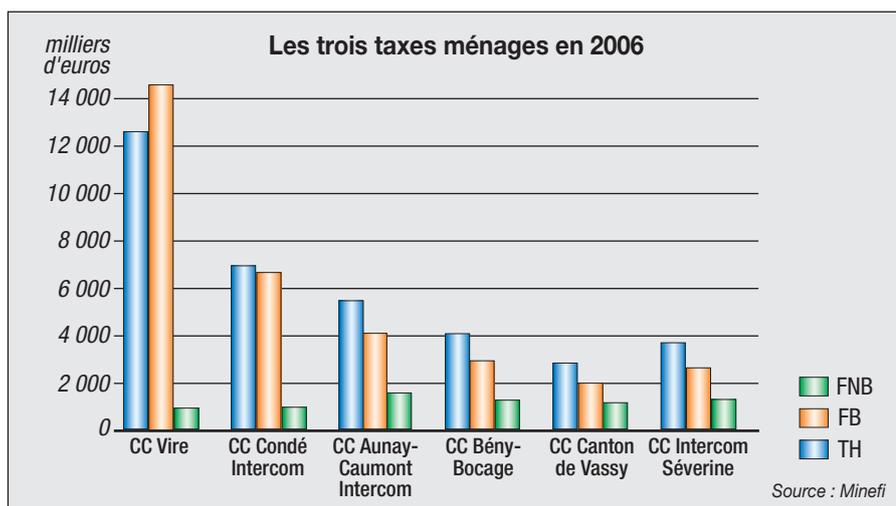
Sauf pour Vire, le TMP est sur l'ensemble du périmètre nettement inférieur à la moyenne nationale et du Calvados ; de ce fait l'écart du produit par habitant est moindre.

La fiscalité directe locale sur les ménages

La taxe d'habitation et le foncier bâti progressent sensiblement au même rythme. L'année 2006 est marquée par une nouvelle mesure d'exonération du FNB. Globalement, sur la période, la pression fiscale a été stable. Le montant des bases par habitant est relativement faible. La prédominance de VIRE marque l'ensemble des données du périmètre d'étude.

La fiscalité sur les ménages regroupe la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (FB) et la taxe sur le foncier non bâti (FNB).

LES 8 COMMUNES DE LA CC DE VIRE, SUR LES 96 DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE, DISPOSENT DES BASES DE TAXE D'HABITATION ET DE FONCIER BÂTI LES PLUS IMPORTANTES. À CONTRARIO, LA PART DU FONCIER NON BÂTI Y EST PROPORTIONNELLEMENT PLUS FAIBLE.



35 % des bases de la taxe d'habitation, 44 % des bases de foncier bâti sont concentrées sur la CC de Vire contre seulement 14 % pour le foncier non bâti. Cette proportion reste stable de 2004 à 2006.

Alors que les bases de taxe professionnelle de Condé Intercom atteignent

34 % des bases du périmètre d'étude, celles de la taxe d'habitation et du foncier bâti ne représentent que 20 %.

En ce qui concerne les bases de foncier non bâti, les bases les plus élevées sont constatées sur le périmètre de la CC d'Aunay-Caumont. La répartition entre les différentes intercommunalités

INDICATEURS

Évolution des bases 2004-2006 :

- TH : + 4,5 %
- FB : + 4,1 %
- FNB : - 8,6 %

Taux moyen pondéré d'imposition (TMP) :

- 2004 : 17,1 %
- 2006 : 17,2 %

Évolution produit 2004-2006 :

- TH + FB : + 5,6 %
- 3 taxes : + 3,3 %

Bases TH/hab. :

- Bassin Vire : 584 €
- Calvados : 985 €
- France : 1 100 €

est plus homogène que pour la TH et le FB, si l'on exclue le paramètre « population ».

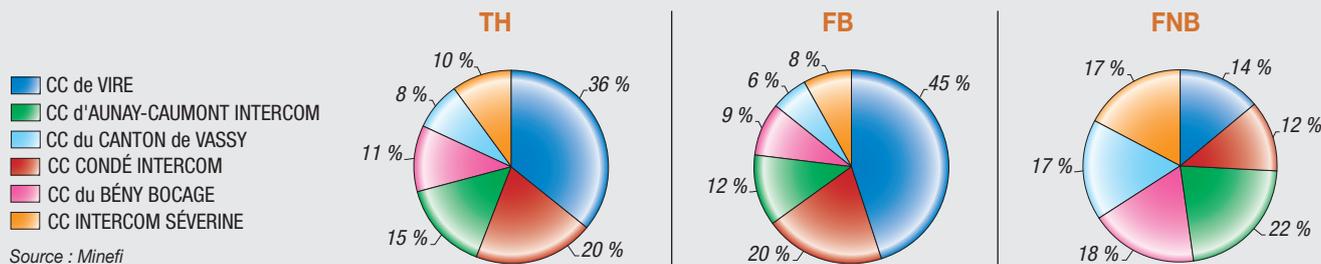
En revanche, la prise en compte de ce paramètre conduit à constater que, pour trois fois moins d'habitants, la CC de Vassy dispose de bases de FNB supérieures à celles de la CC de Vire

Bases communales en milliers d'euros

	Taxe habitation 2004	Foncier Bâti 2004	Foncier Non Bâti 2004	TH Bases notifiées 2006	Foncier Bâti 2006	Foncier Non Bâti 2006	TH Évolution moyenne 2006/2004	FB Évolution moyenne 2006/2004	FNB Évolution moyenne 2006/2004
CC de Vire	11 631	13 381	1 172	12 520	14 484	999	3,8%	4,0%	- 7,6%
CC Condé Intercom	6 477	6 319	1 011	6 892	6 672	843	3,2%	2,8%	- 8,6%
CC d'Aunay-Caumont Intercom	4 992	3 652	1 787	5 454	4 005	1 485	4,5%	4,7%	- 8,9%
CC du Bény Bocage	3 592	2 586	1 475	4 017	2 836	1 228	5,8%	4,7%	- 8,7%
CC du Canton de Vassy	2 467	1 764	1 382	2 831	1 985	1 152	7,1%	6,1%	- 8,7%
CC Intercom Séverine	3 226	2 356	1 438	3 669	2 570	1 194	6,6%	4,5%	- 8,9%
TOTAL	32 375	30 058	8 265	35 383	32 551	6 902	4,5%	4,1%	- 8,6%

Source : Minefi

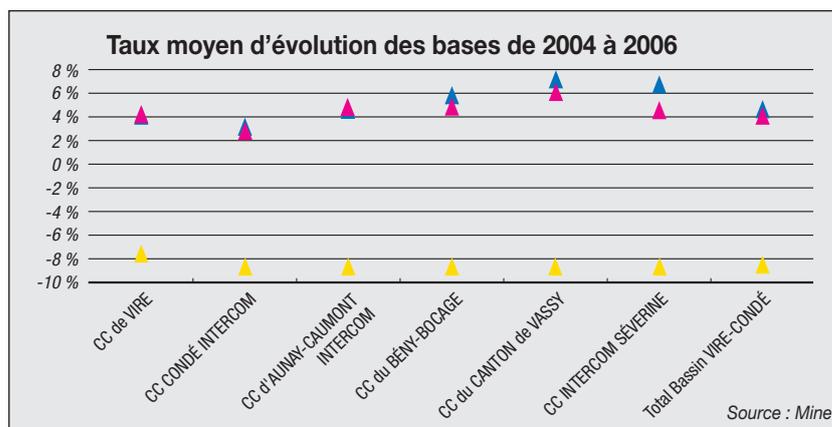
En 2006 :



GLOBALEMENT, LES BASES DE LA TAXE D'HABITATION ÉVOLUENT AU MÊME RYTHME QUE CELLES DU FONCIER BÂTI. LES BASES DU FONCIER NON BÂTI BAISSENT EN RAISON DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE 20 % DES TERRES AGRICOLES VOTÉE EN LFI 2006.

La fourchette d'évolution de la TH et du FB va de + 2,8 % pour la CC de Condé Intercom et la commune centre de Condé sur Noireau à + 6 % (TH) et + 5 % (FB) sur la CC du canton de Vassy. La CC Intercom Severine voit également ses bases de TH progresser de 6,6 %.

Les autres communautés de communes connaissent une progression, plus proche de la moyenne soit aux alentours de 4 %.



PLUS DE 40 % DU PRODUIT DES « IMPÔTS MÉNAGES » DU BASSIN DE VIRE-CONDÉ SONT PERÇUS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CC DE VIRE.

Produits communaux et GFP cumulés en milliers d'euros

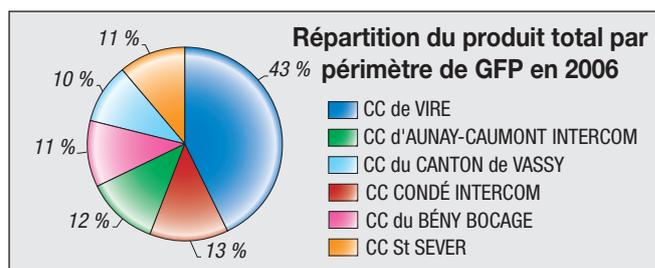
	Taxe habitation 2004	Foncier Bâti 2004	Foncier Non Bâti 2004	TH Bases notifiées 2006	Foncier Bâti 2006	Foncier Non Bâti 2006	TH Évolution moyenne 2006/2004	FB Évolution moyenne 2006/2004	FNB Évolution moyenne 2006/2004
CC de Vire	1 626	3 289	352	1 775	3 593	313	4,5%	4,5%	- 5,7%
CC Condé Intercom	523	751	266	574	820	227	4,8%	4,5%	- 7,6%
CC d'Aunay-Caumont Intercom	450	609	437	502	680	377	5,7%	5,7%	- 7,1%
CC du Bény Bocage	386	493	408	450	563	356	8,0%	6,8%	- 6,6%
CC du Canton de Vassy	294	372	530	364	449	473	11,3%	9,8%	- 5,6%
CC Intercom Séverine	367	481	440	434	543	381	8,6%	6,2%	- 7,0%
TOTAL	3 646	5 995	2 433	4 099	6 648	2 127	6,0%	5,3%	- 6,5%
Produit TH + FB	9 640		-	10 747		-	5,6%		-
Produit total 3 taxes	12 074			12 874			3,3%		

Source : Minefi

L'exonération de 20% des terres agricoles, votée en 2006, a une incidence de réduction entre 2004 et 2006 du produit du FNB de 5,6% à 7,6%, suivant les périmètres de communautés de communes. La perte consécutive à cette exonération est compensée par une allocation versée par l'Etat.

Comme pour les bases, ce sont les CC de Vassy et Intercom Severine qui voient leur produit de TH et FB le plus augmenter. La réforme du FNB a une incidence sur l'évolution du produit global.

En part relative, la CC de Vire et ses communes membres, représente 43 % du produit global. Les cinq autres communa-



tés de communes se répartissent le solde, à peu près à part égale (de 10 à 13 %), quelque soit la population regroupée sur leur périmètre.

Le taux moyen pondéré (TMP) reste sensiblement constant sur la période.

De ce fait, la progression du produit global est la résultante de l'augmentation des bases de FB et de la réduction des bases de FNB suite à l'exonération nouvelle de 2006.

Les TMP les plus élevés se situent sur le périmètre des CC de Vassy et de Vire (TMP supérieure à 20 %) ; le plus faible au niveau de la communauté de communes de Condé sur Noireau).

Aussi, alors qu'il existe une certaine graduation dans l'importance des bases, le produit global se répartit en deux groupes : Vire et les cinq autres CC qui ont des ressources d'un niveau sensiblement identique. Vire atteint le double de ce niveau moyen.

En revanche, les données de produits par habitant montrent une certaine disparité sur le bassin d'étude, de 151 € pour la CC d'Aunay-Caumont à 288 € pour Vire.

La CC de Condé, qui a le TMP le plus bas, a également le produit par habitant le plus faible après Aunay-Caumont.

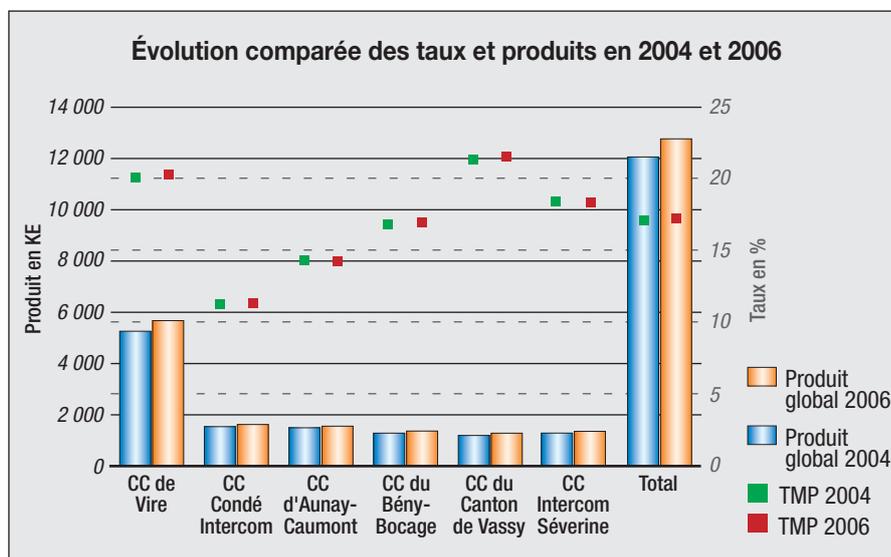
La CC de Vassy qui regroupe le moins de population et dispose de bases relativement faibles perçoit un produit par habitant supérieur à la moyenne du périmètre grâce à des taux d'imposition relativement élevés.

Produits et taux moyens pondérés

Données cumulées C + GFP Trois taxes ménages en K€	Produit Global 2004	Produit Global 2006	TMP 2004	TMP 2006	Produit € / habit 2006
CC de Vire	5 267	5681	20,1%	20,3%	288
CC Condé Intercom	1 540	1621	11,2%	11,3%	158
CC d'Aunay-Caumont Intercom	1 496	1559	14,3%	14,2%	151
CC du Beny Bocage	1 287	1369	16,8%	16,9%	180
CC du Canton de Vassy	1 196	1286	21,3%	21,5%	234
CC Intercom Séverine	1 288	1358	18,4%	18,3%	189
Produit total 3 taxes	12 074	12874	17,1%	17,2%	213

DÉFINITION

TMP (taux moyen pondéré) impôts « ménages » = somme des produits TH-TF-FNB / somme des bases TH-TF-FNB. Il mesure la pression fiscale moyenne des trois taxes.



COMPARAISON 2006 AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

Parmi les quatre éléments de comparaison retenus, le montant des bases par habitant est comparable à celui du département de l'Orne mais inférieur aux autres éléments de référence sauf pour le FNB pour lequel le niveau élevé caractérise le territoire étudié.

Pour les taux d'imposition, globalement, le Bassin de Vire-Condé enregistre un taux moyen de la taxe d'habitation identique à celui du Calvados et de l'Orne mais inférieur aux deux autres moyennes, un taux de foncier bâti proche de celui de l'Orne mais inférieur aux autres éléments de comparaison, et un taux de foncier non bâti également parmi les moins élevés. La pression fiscale sur les ménages est ainsi plus faible sur le bassin étudié que sur la moyenne du département sur lequel il se situe.

2006 - Données cumulées Communes et GFP	Bassin Vire-Condé	Moyennes			
		Nationales	Calvados	Manche	Orne
BASES EN EUROS / HABITANT					
Taxe d'habitation	584	1 100	985	691	687
Foncier bâti	537	1 055	786	723	610
Foncier non bâti	114	28	56	77	96
TAUX MOYEN					
Taxe d'habitation	11,6%	14,4	11,6	13,9	11,7
Foncier bâti	20,4%	18,5	23,5	22,7	20,8
Foncier non bâti	30,8%	44,2	29,5	37,7	33,9

Source : Minefi

Les communes du territoire

Les communes du Pays de Vire se caractérisent par :

- une stabilisation des charges de fonctionnement, présentant une forte disparité selon les strates,
- une diminution de l'autofinancement résultant de la baisse des produits de fonctionnement,
- un fonds de roulement en progression dû à une croissance de l'endettement.

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2004 et 2005. Ces données sont exprimées en euros ou en milliers d'euros (K€), en euros par habitant et comparées

aux moyennes régionale de Basse-Normandie et nationale (2005) selon les strates démographiques indiquées ci-dessous.

Le Bassin de Vire compte 88 communes réparties de la façon suivante :

Nombre habitant	Nombre communes		Total habitants	
	Valeur	%	Valeur	%
0 à 250	36	42 %	5 073	10 %
250 à 500	25	28 %	8 147	14 %
500 à 2 000	24	27 %	20 705	36 %
2 000 à 3 500	1	1 %	2 935	5 %
3 500 à 5 000	0	0	0	0
5 000 à 10 000	1	1 %	6 148	11 %
10 000 à 20 000	1	1 %	13 861	24 %
TOTAL	88	100 %	56 869	100 %

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT QUI SE STABILISENT MAIS PRÉSENTENT DE FORTE DISPARITÉ SELON LES STRATES

Toutes strates confondues, les charges de fonctionnement des communes du bassin de Vire croissent de 0,75 %

sur la période 2004-2005, alors que la tendance nationale de 2005 enregistre une progression de 4 %. Toutefois,

Évolution des charges de fonctionnement

Total des charges de fonctionnement en €/hab	2004	2005	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne Nationale fiscalité TPU 2005
0- 250 habitants	328	352	384	537	568
250-500 habitants	311	345	368	488	495
500-2 000 habitants	401	393	472	545	526
2 000-3 500 habitants	447	517	702	NS	625
3 500-5 000 habitants	-	-	NS	NS	NS
5 000-10 000 habitants	762	757	1 045	NS	871
10 000-20 000 habitants	973	924	900	1 020	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

INDICATEURS

- ▷ Diminution de l'autofinancement : **-16,91%**
- ▷ Augmentation de l'endettement : **+2 858 K€**
- ▷ Augmentation du fonds de roulement : **30%**

DÉFINITIONS

Les charges de fonctionnement regroupent la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les charges de personnel et les intérêts de la dette.

Les produits de fonctionnement correspondent aux recettes ayant un caractère régulier permettant d'assurer le fonctionnement des services. Ils regroupent les impôts directs locaux (TH, TFB, TFNB et TP), la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État aux communes, mais aussi les produits de l'exploitation et du domaine, les produits financiers, les recouvrements divers et les subventions reçues.

des disparités persistent selon les strates démographiques. Ainsi, la strate de 2000-3500 habitants augmente de 15,7 %, alors que celle de 250 à 500 habitants progresse 10,9 %. Par contre, les communes se situant dans la strate de 500 à 2000 habitants enregistrent une variation négative de 2 % tandis que celle de la commune de Vire est de 7 %. Tout ceci se justifie par les compétences transférées aux groupements qui n'ont pas été effectuées de manière identique. Les charges de fonctionnement du bassin de Vire sont inférieures à la moyenne régionale, sauf pour la commune située dans la strate de 10 000 à 20 000 habitants (Vire).

UNE DIMINUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Toutes strates confondues, les produits de fonctionnement diminuent de 2,09 % sur la période 2004/2005. Cependant, la tendance nationale de 2005 enregistre une hausse de 5,30 %. Deux strates seulement, voient leur produits augmenter. Il s'agit de la strate de 2 000-3 500 habitants (1,2 %) et celle de 5 000-10 000 habitants (1,5 %).

Par ailleurs, le produit des impôts locaux progresse de 2,9 %. Cependant, cette progression est inférieure à la tendance nationale de 2005 (6 %). Seule, la strate de 5 000-10 000 habitants a enregistré une baisse de ce produit (- 7 310 €). Par contre, deux strates ont vu leurs impôts progresser de plus de 5 % (strate de 250 à 500 habitants et strate de 500 à 2 000 habitants).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a une courbe de progression quasi identique à celle des impôts locaux (2,49 %). Deux strates ne sont pas concernées par cette amélioration. Tout d'abord, la strate de 5000-10000 habitants, dont la DGF a diminué de 53 K€. Ensuite, celle de 10 000 à 20 000 habitants, qui a enregistré une perte de DGF de 2 796 K€.

Évolution des produits de fonctionnement

Total des produits de fonctionnement en €/hab	2004	2005	Moyenne régionale	Moyenne nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne nationale fiscalité TPU 2005
0-250 hab.	457	438	490	715	761
250-500 hab.	452	449	473	633	628
500-2 000 hab.	526	493	604	693	666
2 000-3 500 hab.	650	658	864	NS	778
3 500-5 000 hab.	-	-	NS	NS	NS
5 000-10 000 hab.	784	796	1 184	NS	1 012
10 000-20 000 hab.	1 206	1 194	1 037	1167	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

Variation des impôts locaux

	2004	2005	Variation 2004/2005	Tendance
Impôts locaux	14 130 996	14 540 349	2,89 %	6 %

Variation de la DGF

	2004	2005	Variation 2004/2005	Tendance
DGF	11 644 131	11 934 060	2,49 %	3,10 %

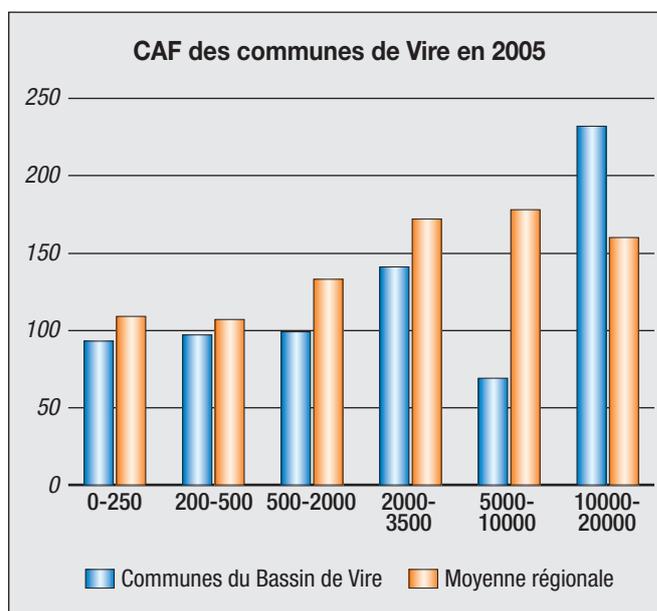
CONTRIBUTENT À LA BAISSÉ DE L'AUTOFINANCEMENT (- 16,91%)

DÉFINITION

L'autofinancement d'une commune est l'excédent annuel des produits sur les charges de fonctionnement. L'autofinancement brut est affecté en priorité au remboursement annuel de la dette à savoir le remboursement en capital de l'emprunt. Le reliquat constitue l'autofinancement net de la collectivité : c'est l'épargne nette que la commune dégage pour financer tout ou partie de ses dépenses d'équipement.

En raison d'une stabilité des charges et une diminution des produits, la capacité d'autofinancement est en recul, passant de 8 878 K€ à 7 376 K€ (soit - 16,91 %).

La répartition de la CAF par strates démographiques s'effectue de la manière suivante :



Seule la strate démographique de 10 000 à 20 000 habitants est supérieure à la moyenne régionale.

L'INVESTISSEMENT

DÉFINITION

Les dépenses d'investissement ou emplois d'investissement comprennent principalement les dépenses d'équipement, les remboursements de dettes. Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources d'investissement (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

L'analyse des ressources et emplois d'investissement génère de gros écarts entre les données de 2004 et celles de 2005, en raison de nombreuses opérations de transferts qui, par leur comptabilisation, gonflent artificiellement les masses.

Le tableau suivant est un exemple.

Évolution des emplois d'investissement

Emploi d'investissement en €/hab	2004	2005	Moyenne régionale	Moyenne nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne nationale fiscalité TPU 2005
0-250 hab.	700	427	280	512	621
250-500 hab.	969	259	324	419	420
500-2 000 hab.	808	412	424	441	451
2 000-3 500 hab.	460	313	497	NS	463
3 500-5 000 hab.	-	-	NS	NS	NS
5000-10 000 hab.	355	2 032	565	NS	499
10 000-20 000 hab.	321	598	408	492	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

LES CHARGES FINANCIÈRES SONT STABLES MALGRÉ UN ENDETTEMENT EN PROGRESSION

DÉFINITION

L'encours de dette d'une collectivité en fin d'exercice est le capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée, au titre des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an à savoir des dettes à moyen ou long terme. Les emprunts sont réglés par annuités comprenant le remboursement d'une partie du capital comptabilisé en section d'investissement et le paiement des intérêts financiers figurant en section de fonctionnement.

L'encours de l'ensemble des communes a progressé de 2 858 K€ entre 2004 et 2005. Ceci s'explique notamment par le recours à l'emprunt de la commune de Vire (3 666 K€). Toutefois, les communes de la strate de 500 à 2 000 habitants, qui avaient emprunté en 2004 à hauteur de 1 331 K€, n'ont souscrit que 187 K€ en 2005 (soit une baisse de 1 144 K€).

Évolution de l'endettement

Emprunt en €/hab	2004	2005	Moyenne régionale	Moyenne nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne nationale fiscalité TPU 2005
0-250 hab.	109	33	42	67	98
250-500 hab.	21	56	39	70	72
500-2 000 hab.	64	9	67	86	90
2 000-3 500 hab.	63	0	91	NS	94
3 500-5 000 hab.	-	-	-	NS	NS
5000-10 000 hab.	0	101	92	NS	104
10 000-20 000 hab.	0	264	101	91	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

Cependant, les charges financières ont peu diminué par rapport à la tendance nationale de 2005.

Variation des charges financières

	2004	2005	Variation 2004/2005	Tendance
Charges financières en euros	936 129	926 935	- 0,98 %	- 7,10 %

Le remboursement de la dette en capital diminue de 110 K€ pour l'ensemble des communes entre 2004 et 2005. Excepté pour celui de la strate de 0-250 habitants, qui a progressé de 86 K€.

Par ailleurs, les communes figurant dans les tranches 250-500, 500-2000 et 2000-3500 habitants ont un remboursement de dettes inférieur à la moyenne régionale.

Évolution des remboursements de dettes

Remboursement de dettes en €/hab	2004	2005	Moyenne régionale	Moyenne nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne nationale fiscalité TPU 2005
0-250 hab.	22	39	33	54	89
250-500 hab.	22	22	39	54	54
500-2 000 hab.	42	37	70	70	68
2 000-3 500 hab.	66	54	92	NS	78
3 500-5 000 hab.	-	-	NS	NS	NS
5000-10 000 hab.	123	122	105	NS	99
10 000-20 000 hab.	72	67	63	94	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

LE FONDS DE ROULEMENT EST EN NETTE HAUSSE

DÉFINITION

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité pourra utiliser ultérieurement, soit pour financer de nouveaux investissements, soit pour conserver une réserve d'autofinancement.

Le fonds de roulement est en hausse de 30 % sur la période étudiée. Les communes figurant dans les strates de 500-2 000 habitants et 5 000 à 10 000 habitants, ont un fonds de roulement qui diminue. De plus, le fonds de roulement de la commune figurant dans la strate de 5 000 à 10 000 habitants, est négatif sur 2004 (- 986 K €) et 2005 (- 1 252 K €).

Évolution du fonds de roulement

Fonds de roulement au 31 décembre en €/hab	2004	2005	Moyenne régionale	Moyenne nationale fiscalité 4 taxes 2005	Moyenne nationale fiscalité TPU 2005
0-250 hab.	366	389	349	596	591
250-500 hab.	279	363	274	353	320
500-2 000 hab.	283	280	310	242	233
2 000-3 500 hab.	98	117	269	NS	184
3 500-5 000 hab.	-	-	NS	NS	NS
5000-10 000 hab.	- 160	- 204	174	NS	143
10 000-20 000 hab.	199	328	252	99	NS

NS = aucune collectivité de l'étude ne figure dans cette catégorie

Les groupements à fiscalité propre

Les groupements à fiscalité propre du bassin de Vire se caractérisent par :

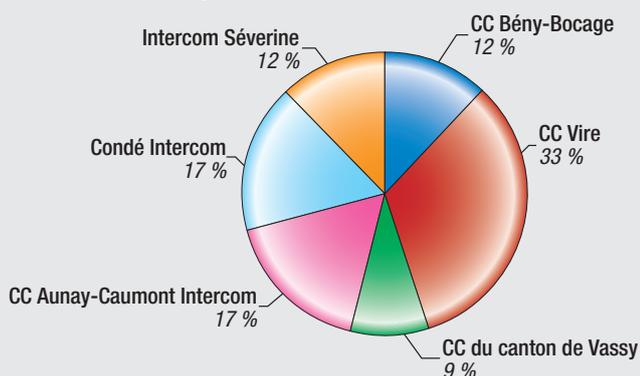
- une CAF en forte hausse qui couvre le remboursement des emprunts,
- des dépenses d'équipement en partie auto-financées,
- un fonds de roulement souvent limité,
- un endettement maîtrisé.

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2004 et 2005 des budgets principaux. Ces données sont exprimées en euros ou en milliers d'euros (K€) et en euros par habitant et comparées aux moyennes régionale et nationale. Toutefois, ces comparaisons doivent être appréciées avec prudence. En effet, certaines communautés de communes, de création récente, sont encore en phase de montée en puissance de leur activité. En outre, les comparaisons ne peuvent se faire avec des structures dont les compétences exercées et le degré d'intégration diffèrent largement.

GFP	Type de fiscalité	Total habitants	
		Valeur	%
CC Bény-Bocage	Fiscalité aditionnelle	7 586	12,52
CC Vire	Fiscalité aditionnelle	19 740	32,59
CC du canton de Vassy	Fiscalité aditionnelle et TPZ	5 497	9,08
CC Aunay-Caumont Intercom	TPU	10 295	17,00
Condé Intercom	TPU	10 255	16,93
Intercom Séverine	Fiscalité aditionnelle	7 196	11,88
TOTAL	-	60 569	100,00

Répartition de la population du bassin de Vire par structure en 2005



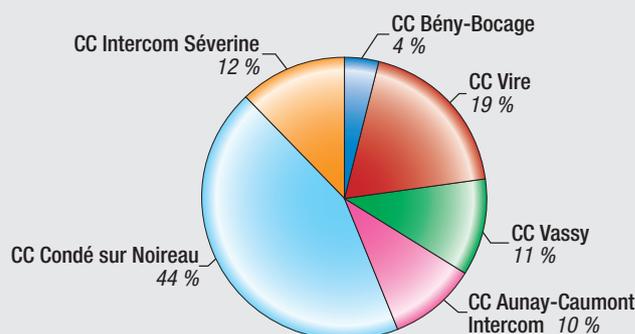
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PROGRESSENT DE 14,5 %

Les charges de fonctionnement réelles des structures intercommunales du bassin de Vire ont globalement progressé de 14,5% entre 2004 et 2005. Cette évolution qui apparaît élevée traduit en fait la poursuite des transferts de compétence des communes vers l'intercommunalité.

Rapportées en euros par habitant, les charges de fonctionnement des GFP du bassin de Vire s'élèvent à 199 € soit à un niveau proche de la moyenne nationale (206 €) mais inférieur à la moyenne régionale (242 €).

Charges de fonctionnement réelles	2004	2005	Variation en montant	Variation en %
CC Bény-Bocage	458 171	433 943	- 24 228	- 5,3
CC Aunay Caumont Intercom	1 126 228	1 237 814	111 586	9,9
CC Condé sur Noireau	4 560 474	5 276 085	715 611	15,7
CC Intercom Séverine	1 226 066	1 429 209	203 143	16,6
CC Vassy	1 106 442	1 353 317	246 875	22,3
CC Vire	2 038 049	2 314 468	276 419	13,6
TOTAL	10 515 430	12 044 836	1 529 406	14,5

Répartition des charges de fonctionnement en 2005 pour les CC du bassin de Vire



L'évolution des charges est différente d'une structure intercommunale à l'autre.

Ainsi, les évolutions les plus significatives concernent entre 2004 et 2005 :

- **En pourcentage** : la CC Condé sur Noireau, l'Intercom Séverine et la CC de Vassy.
- **En montant** : la CC Condé sur Noireau dont les charges ont progressé de 715 K€. Condé intercom a notamment pris en 2005 les compétences sport et voirie.

La répartition des charges par GFP est très inégale sur le territoire étudié. Condé Intercom, 17 % de la population du terri-

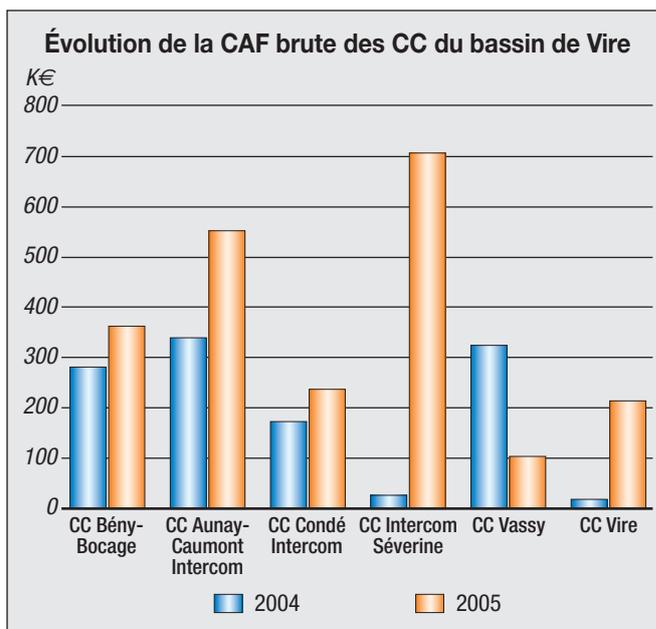
toire, représente à elle seule 44 % des charges de fonctionnement. Cette situation s'explique d'une part par une intégration forte au sein de cette structure intercommunale (deuxième CIF le plus élevé du département) et d'autre part par des produits fiscaux très supérieurs aux moyennes de référence (notamment grâce aux bases de TP très importantes).

LA PROGRESSION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT EST PLUS FORTE

Les produits de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les charges entre 2004 et 2005 (21,7 % contre 14,5 % pour les charges).

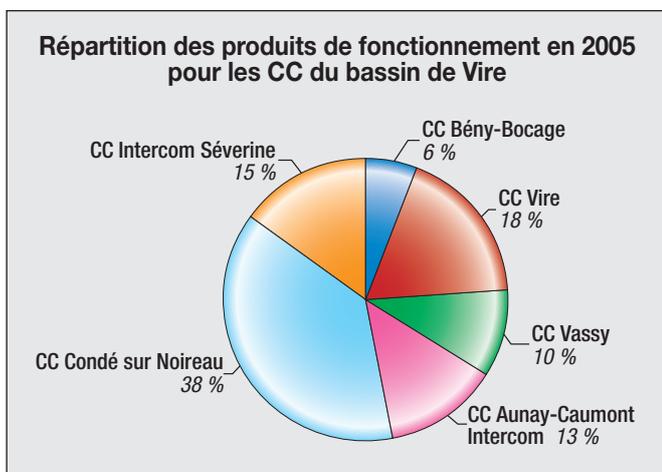
Les évolutions sont contrastées entre structures intercommunales :

Charges de fonctionnement réelles	2004	2005	Variation en montant	Variation en %
CC Bény-Bocage	738 938	795 725	56 787	7,7
CC Aunay Caumont Intercom	1 465 473	1 788 454	322 981	22,0
CC Condé sur Noireau	4 733 348	5 512 859	779 511	16,5
CC Intercom Séverine	1 252 808	2 134 038	881 230	70,3
CC Vassy	1 430 026	1 457 055	27 029	1,9
CC Vire	2 057 419	2 528 637	471 218	22,9
TOTAL	11 678 012	14 216 768	2 538 756	21,7



QUI COUVRE LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS SOUSCRITS

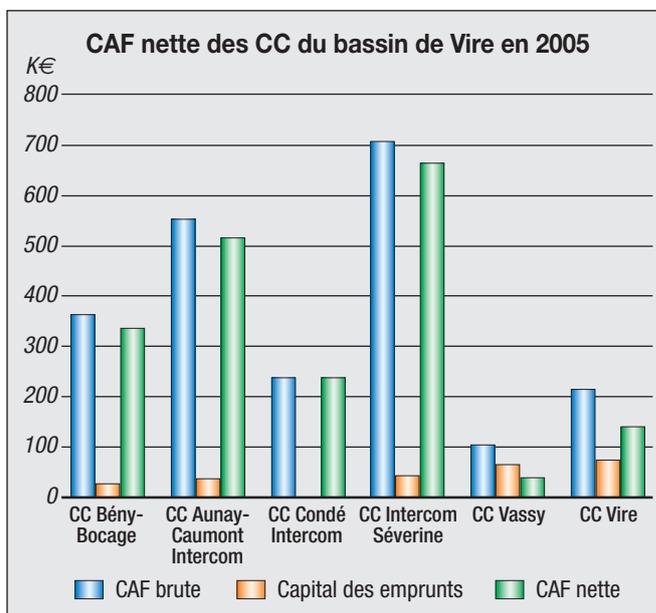
Le remboursement en capital des emprunts souscrits par les communautés de communes du bassin de Vire apparaît faible. Ces structures n'ont soit pas souscrit d'emprunts importants, soit ont contracté des emprunts sur les budgets annexes. C'est le cas de Condé Intercom où la dette est portée par les budgets annexes Zones d'Activités Economiques et Ateliers Relais.



UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN FORTE HAUSSE

La **Capacité d'autofinancement (CAF)** représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

La CAF brute a progressé du fait de l'augmentation plus rapide des produits réels par rapport aux charges réelles.

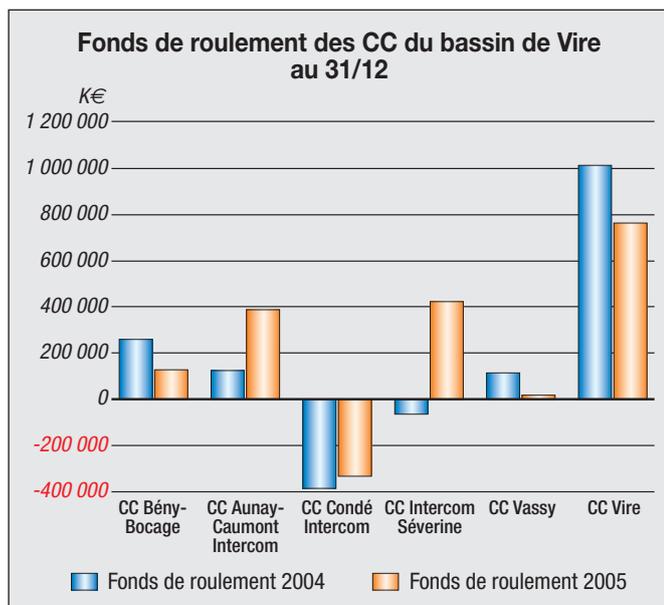


Le montant réel des dépenses d'équipement des communautés de communes du Bassin de Vire ne peut être appréhendé en tant que tel en raison des nombreuses opérations de transferts qui génèrent des écritures et gonflent artificiellement les masses en ressources et emplois de la section d'investissement.

UN FONDS DE ROULEMENT SOUVENT POSITIF MAIS LIMITÉ

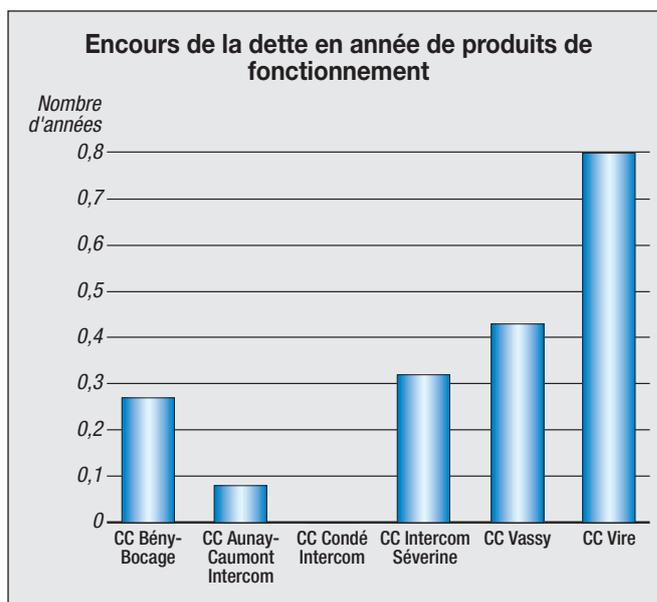
Le **fonds de roulement** s'apparente à une réserve. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

À l'exception de Condé Intercom, l'ensemble des communautés de communes du bassin de Vire ont un Fonds de Roulement positif au 31/12/2005. Condé Intercom a mobilisé une ligne de trésorerie pour remédier à d'éventuelles tensions de trésorerie en cours d'année.



UN ENDETTEMENT FAIBLE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Les emprunts peuvent être supportés par les budgets annexes.



Les difficultés des ménages

L'évolution pluriannuelle des revenus ne montre pas une situation dégradée. Toutefois, des disparités entre le bassin de Vire-Condé et le Calvados apparaissent quant à la part des ménages imposés ou au nombre de réclamations gracieuses en matière d'impôt.

MÉTHODE

Les données présentées fournissent une image de la taxation des revenus de l'année 2004 à la date du 31 décembre 2005. Cette situation reflète l'ensemble des déclarations d'impôt sur le revenu 2004, taxées tout au long de l'année 2005, ainsi que les impositions supplémentaires suite à contrôle fiscal et les dégrèvements accordés au cours de l'année 2005.

La statistique porte sur l'ensemble des foyers fiscaux taxés (une déclaration 2042 compte pour un foyer fiscal). Ainsi, en cas de mariage, trois déclarations étant souscrites (une pour la période commune et une pour chacun des époux pour la période antérieure au mariage) trois foyers fiscaux seront décomptés.

REVENUS DES MÉNAGES : LES REVENUS DES MÉNAGES DU BASSIN DE VIRE CONTINUENT DE CROÎTRE EN VOLUME, MAIS CETTE ÉVOLUTION DOIT ÊTRE RELATIVISÉE AU REGARD DE CELLE DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

Les données restituées ont été collectées à l'issue des traitements de l'impôt sur le revenu effectués en N+1.

Le bassin de Vire-Condé sur Noireau représente 8,5 % des foyers fiscaux du Calvados. Cependant, sa contribution au revenu imposable (7,33 % en 2005) et à l'impôt du département (5,08 % la même année) est moindre.

En effet, 50,55 % des foyers fiscaux du Calvados sont imposables, tandis que cette proportion n'est plus que de 44,49 % sur le bassin virois.

Néanmoins, le revenu moyen d'un foyer fiscal a légèrement plus progressé entre 2003 et 2005 sur le territoire étudié (+ 6,07 %) que sur le département (+ 5,06 %).

Si les revenus imposables ont augmenté entre 2003 et 2005 en volume pour le bassin de Vire-Condé et le département (respectivement 9,71 % et 9,15%), une divergence se crée dans leur évolution entre les foyers imposables (+ 11,43 %) et ceux qui ne le sont pas (+ 5,58 %) sur le territoire de Vire-Condé sur Noireau.

INDICATEURS

Évolution des revenus :

- Bassin de Vire-Condé : **44,49 %** de foyers imposables
- Calvados : **50,55 %** de foyers imposables

Évolution des réclamations :

- Bassin d'emploi : **+ 109,2 %** de réclamations gracieuses entre 2004 et 2005 avec l'adjonction de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation
- Calvados : **+ 56,2 %**

Le revenu moyen d'un foyer non imposable du bassin d'emploi est de 7 032 € pour 2005, contre 22 129 € pour un foyer imposable (voire 24 482 € dans le Calvados).

Les revenus imposables des ménages

	Année de revenus	Nombre de foyers fiscaux	Revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux	Impôt net	Nombre de foyers fiscaux imposables	Revenus imposables des foyers fiscaux imposables
Bassin de Vire - Condé-sur-Noireau	2003	30 249	386 604 595 €	18 892 762 €	13 125	272 569 152 €
	2004	30 656	410 741 588 €	19 611 516 €	13 320	291 152 318 €
	2005	30 846	424 125 338 €	20 798 039 €	13 725	303 726 181 €
Calvados	2003	354 095	5 303 720 195 €	363 309 077 €	176 215	4 115 378 353 €
	2004	359 851	5 577 017 702 €	392 450 772 €	179 254	4 325 686 734 €
	2005	365 317	5 789 036 538 €	409 114 510 €	184 676	4 521 279 510 €
Poids du bassin dans le département	2003	8,54 %	7,29 %	5,20 %	7,45 %	6,62 %
	2004	8,52 %	7,36 %	5,00 %	7,43 %	6,73 %
	2005	8,44 %	7,33 %	5,08 %	7,43 %	6,72 %

Source : Minefi - Site : www.impots.gouv.fr

Les revenus imposables par nature

	Année de revenus	Nombre de foyers fiscaux	Traitements et salaires		Retraites et pensions	
			Nombre de foyers concernés	Montant	Nombre de foyers concernés	Montant
Bassin de Vire - Condé-sur-Noireau	2003	30 249	17 994	330 924 886 €	10 954	138 979 248 €
	2004	30 656	18 345	342 244 526 €	11 061	145 955 306 €
	2005	30 846	18 483	354 999 762 €	11 208	153 263 044 €
Calvados	2003	354 095	235 307	4 731 920 685 €	109 911	1 690 936 819 €
	2004	359 851	240 228	4 901 053 930 €	111 072	1 767 691 397 €
	2005	365 317	243 156	5 078 737 478 €	114 693	1 883 164 480 €
Poids du bassin dans le département	2003	8,54 %	7,65 %	6,99 %	9,97 %	8,22 %
	2004	8,52 %	7,64 %	6,98 %	9,96 %	8,26 %
	2005	8,44 %	7,60 %	6,99 %	9,77 %	8,14 %

Source : Minefi - Site : www.impots.gouv.fr

En premier lieu, le nombre de foyers fiscaux comprenant au moins un retraité est compris entre 60 et 61 %, tandis que le nombre de foyers avec au moins un salarié oscille entre 59 et 60 %. Le Calvados enregistre des taux qui, inversement, sont davantage de l'ordre de 46,5 % pour les retraités et 66,5 % pour les salariés.

Entre 2003 et 2005, la masse des traitements et salaires du territoire de Vire-Condé a augmenté de 7,28 % à un rythme identique à celui du département

(+ 7,33 %). De même, les pensions et retraites ont progressé en volume de 10,28 % sur la même période (+ 11,37 % pour le Calvados).

Les revenus moyens par foyer fiscal de ces deux catégories ont même connu une plus forte hausse que dans le département : + 4,44 % pour les salaires et 7,78 % pour les retraites alors que les taux calvadosiens sont de respectivement 3,86 % et 6,72 %.

Le montant moyen de salaire d'un foyer fiscal sur le territoire de l'étude

(19 207 € en 2005) reste cependant inférieur à celui du département (20 887 €). Il existe également un écart entre le montant moyen des pensions et retraites d'un foyer sur le bassin virois (13 674 €) et celui constaté dans le Calvados (16 419 €).

Les hausses de revenus n'ont pas permis un rattrapage de situation entre le bassin de Vire-Condé et le département.

RÉCLAMATIONS GRACIEUSES : LE BASSIN DE VIRE - CONDÉ-SUR-NOIREAU PLUS SENSIBLE QUE LE RESTE DU TERRITOIRE

Pour des raisons d'homogénéité, les données collectées correspondent à l'ensemble des réclamations gracieuses reçues aux différents niveaux. Ces réclamations concernent tout autant les droits que les pénalités.

Ces droits et pénalités visés dans les réclamations peuvent concerner des impositions initiales (notamment s'agissant des impôts locaux) mais aussi des

impositions supplémentaires, en particulier celles qui sont consécutives aux contrôles fiscaux sur place.

La forte progression des réclamations gracieuses entre 2004 et 2005 est liée à l'intégration par les services fiscaux de la redevance audiovisuelle dans la taxe d'habitation. Les conditions d'exonérations de cette redevance sont assez restrictives, obligeant les

particuliers à déposer des demandes gracieuses. Si les hausses sont significatives au niveau national et départemental, le bassin de Vire-Condé est particulièrement touché : la redevance audiovisuelle a fait plus que doubler le nombre de réclamations gracieuses.

Les réclamations gracieuses au titre des impôts des particuliers

Niveaux / années	2003	2004	Évolution	2005	Évolution
Bassin de Vire - Condé-sur-Noireau	290	303	+ 4,5 %	634	+ 109,2 %
Calvados	6 079	6 647	+ 9,3 %	10 380	+ 56,2 %
National	694 830	733 733	17 994	824 740	+ 12,4 %

Source : Rapport de performance 2005 DGI pour l'information nationale - Direction des Services Fiscaux du Calvados pour le département et le bassin de Vire-Condé (la circonscription fiscale de Vire correspond au 6 cantons faisant l'objet de l'étude).

DÉFINITIONS

Foyers fiscaux imposables : foyers fiscaux ayant un impôt à acquitter ou qui ne bénéficient pas d'un remboursement total des crédits d'impôts dont ils disposent (dans la plupart des cas, ceci correspond aux foyers fiscaux dont l'impôt après application du barème puis des déductions et réductions d'impôt est supérieur à 61 €).

Foyers fiscaux non imposables : foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.

Montant des traitements et salaires : salaires déclarés par l'ensemble des foyers concernés avant application des abattements de 10 et 20 %.

Montant des retraites et pensions : pensions et retraites déclarées par l'ensemble des foyers concernés (hors rentes viagères à titre onéreux, et hors pensions alimentaires), avant application des abattements de 10 et 20 %.

Nombre des traitements et salaires : nombre de foyers fiscaux pour lesquels une des cases au moins de la rubrique « traitements, salaires » de la déclaration d'impôt sur le revenu est servie.

Nombre des retraites et pensions : nombre de foyers fiscaux pour lesquels une des cases au moins de la rubrique « pensions, retraites, rentes » de la déclaration d'impôt sur le revenu est servie.

Revenu fiscal de référence : montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu (après application du quotient aux seuls revenus exceptionnels ou différés soumis au quotient prévu par l'article 163-OA du CGI) :

- sous déduction des déficits des années antérieures, de la CSG déductible, des charges déductibles du revenu global (à l'exception des parts de SOFICA, et de SOFIPECHE, des pertes en capital et des investissements dans les DOM-TOM) et des abattements spéciaux (personnes âgées ou invalides et enfants mariés rattachés) ;
- et majoré du montant :
 - des revenus exonérés (bénéfices et plus-values) provenant de certaines activités comme les bénéfices agricoles, industriels et commerciaux, ou non commerciaux (entreprises nouvelles, activité exercée en zones franches urbaines et en zones franches de Corse, jeunes entreprises innovantes) ainsi que des salaires exonérés perçus par les agents d'assurance exerçant leur activité dans une zone franche urbaine. Toutefois, les revenus non commerciaux non professionnels exonérés ne sont pas inclus dans le revenu fiscal de référence ;
 - des revenus de capitaux mobiliers soumis à un taux de prélèvement libératoire ;
 - des indemnités de fonction perçues par des élus locaux, soumises à la retenue à la source ;

- de certains revenus exonérés en France (salariés détachés à l'étranger, fonctionnaires d'organisations internationales, revenus exonérés en vertu d'une convention internationale).

Le montant du revenu fiscal de référence constitue une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

Recours ou réclamations gracieux (-ses) : les recours gracieux peuvent permettre au contribuable d'obtenir la remise ou la modération des pénalités ou de certaines impositions mises à leur charge. La remise ou la modération constitue un abandon pur et simple, ou conditionnel de la créance. Cette demande est formulée auprès de la Direction des Services Fiscaux.

Demandes portant sur des pénalités :

- pour être recevables, elles doivent porter sur des pénalités définitives.

Demandes portant sur l'impôt en principal :

- impôts directs (impôt revenus, impôts sur les sociétés, taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière),
- demande fondée sur un état de gêne ou d'indigence : le contribuable est dans l'impossibilité de se libérer de sa dette.

